

FAQ – Bourses d'excellence en éducation

En décembre 2019, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur annonçait le lancement d'un programme visant à soutenir et à valoriser la formation en enseignement et la profession enseignante.

Le gouvernement s'est engagé dans la valorisation de la profession enseignante et de la formation en enseignement afin de reconnaître le rôle central qu'occupe l'enseignant au cœur de la société. « En 2024-2025, une enveloppe de 15,8 M\$ est accordée aux universités concernées ». À cet effet, des bourses d'excellence seront octroyées aux étudiantes et aux étudiants présentant un dossier scolaire de qualité, et ce, afin de les inciter à amorcer un programme d'études conduisant au brevet et à soutenir la persévérance dans leur programme d'études (Règles budgétaires, MÉES, 2019).

Quels sont les critères d'admissibilité ?

Établis par le ministère, les critères de sélection pour ces bourses d'excellence sont les suivants:

- La cote R à l'admission de nos étudiantes et étudiants de première année inscrits à temps plein à l'automne 2024.
- La moyenne cumulative de nos étudiantes et étudiants de 2^e à la 4^e année, inscrits à temps plein (et ayant respecté leur cheminement) à l'automne 2024 (moyenne basée sur l'année précédente).

Le statut à temps plein et l'excellence des résultats universitaires sont les deux principaux critères établis par le ministère.

Quand auront lieu les versements et quel est le montant ?

Pour les étudiantes, étudiants de la 1^{re} à la 4^e année admissible :

Deux versements (3750 \$ chacun) sont prévus à l'automne et à l'hiver pour une bourse totale de 7500 \$ par année. **Pour obtenir le versement de l'hiver, il faut demeurer inscrit à temps plein dans le programme.** Les versements se feront par l'université. Dans le cas où vous avez indiqué vos données bancaires dans votre Centre étudiant, vous recevrez les versements par dépôt direct. Sinon, un chèque vous parviendra en quelques jours, par la poste, à l'adresse inscrite à votre Centre étudiant. Aucun formulaire n'est nécessaire.

Comment postuler ?

Les bourses d'excellence sont attribuées à partir de votre dossier académique. C'est la Faculté qui identifie les candidats à partir des moyennes cumulatives ou encore des cotes R à l'admission. Il est donc impossible de postuler. Afin d'être admissible, vous devez avoir de bons résultats universitaires et être une étudiante ou un étudiant à temps plein (à l'automne et à l'hiver). Toutes les étudiantes et tous les étudiants récipiendaires sont informés par courriel.

Quelles sont les dépenses admissibles ?

Vous disposez de ce montant comme vous le souhaitez. Le ministère n'a pas donné de conditions ou demandé de reddition de compte quant aux dépenses associées à cette bourse. Vous pouvez utiliser la somme à votre guise.

Quel est l'impact de cette bourse sur le calcul des prêts et bourses ?

Si vous êtes bénéficiaire du Programme de prêts et bourses du Québec, les montants de bourses d'études que vous recevez sont pris en compte dans votre calcul d'aide financière. La première tranche de 5000 \$ par

CFIM, août 2024

Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités -2024-2025-mai-2024.pdf

année reçue en bourse d'études, par année, n'aura pas d'effet sur votre calcul. L'excédent de 5000 \$ par année, lui, sera pris en compte à 100 % dans votre calcul.

Pour toute question concernant l'impact des bourses d'études sur votre dossier de prêts et bourses ou pour avoir de l'information sur le financement des études, n'hésitez pas à contacter l'équipe des Ressources socio-économiques : financersesetudes@sae.umontreal.ca, 514 343-6145 4^e étage du 2332 boul. Édouard-Montpetit.

Pour toute question relative au paiement de la bourse d'excellence, n'hésitez pas à communiquer avec la Direction des finances : bourses-honoraires@fin.umontreal.ca.

[Qui contacter pour d'autres questions au sujet des bourses d'excellence ?](#)

Pour toute autre question ou pour plus d'information, nous vous invitons à communiquer avec l'adresse suivante : boursescfim@scedu.umontreal.ca.